

Gaëtan Clément
2000/01/01

Les paronymes

Capsule linguistique

S

i l'existence des homonymes donne lieu à de nombreuses erreurs en orthographe française, les antonymes, synonymes et paronymes, eux, entraînent de fréquentes confusions de sens.

De manière à lever toute confusion, rappelons pour commencer que les homonymes sont des mots qui s'écrivent ou se prononcent de façon identique sans avoir la même signification (*sot, saut, seau, sceau*), que les antonymes sont des mots qui ont une signification contraire (*définitif, permanent*) et que les synonymes sont des mots qui ont la même signification ou une signification très voisine (*gravement, grièvement*). Venons-en maintenant aux paronymes. On appelle *paronymes* des mots qui présentent une forte ressemblance tant par leur forme que par leur prononciation. C'est cette ressemblance entre les mots qui, précisément, nous fait parfois employer l'un pour l'autre. Ainsi, nous dirons *conjoncture* au lieu de *conjecture, infraction* plutôt que *effraction*. Examinons quelques paronymes parmi les plus courants. Dans tous les cas, l'un convient ; l'autre, pas (voir page 17).

Éruption OU irruption ?

L'**éruption**, quels que soient ses différents sens, se présente comme une *sortie*, un *jaillissement plus ou moins subit*.

Ex. : Une éruption volcanique, dentaire, de colère...

L'**irruption** se présente comme une *invasion*, un *envahissement* ou une *entrée qui se produisent avec force*.

Ex. : Les voleurs ont fait irruption dans sa demeure.

Conjecture OU conjoncture ?

La **conjecture** est une *supposition*, « une *opinion fondée sur des probabilités* ». (Le Robert)

Ex. : Que lui réserve l'avenir ? Nul ne le sait. On ne peut que se perdre en conjectures.

La **conjoncture** est une *situation qui résulte d'un concours de circonstances* ; c'est une *occasion*.

Ex. : L'actuelle conjoncture économique oblige les consommateurs à restreindre leurs dépenses.

Effraction OU infraction ?

Une **effraction** est un *bris en vue de pénétrer dans un lieu*.

Ex. : Un vol avec effraction a été commis chez nos voisins.

Une **infraction** est une *violation*, une *transgression de la loi*.

Ex. : Dépasser la limite de vitesse constitue une infraction au code de la route.

Prolongation OU prolongement ?

La **prolongation**, c'est l'*action de prolonger* seulement *dans le temps* (jamais dans l'espace).

Ex. : La prolongation d'un bail, d'un congé, d'un match...

Le **prolongement**, c'est l'*action de prolonger* dans *l'espace*.

Ex. : Le prolongement d'une route, d'une autoroute, d'un métro...

Remarque : Il arrive que *prolongement* contienne une référence temporelle. *Le Robert* cite l'exemple suivant : *les prolongements d'une affaire*.

Infecter OU infester ?

Infecter, c'est *corrompre, contaminer*.

Ex. : L'acide sulfurique infecte l'atmosphère.

Infester, c'est *ravager, tourmenter par des brigandages*.

Ex. : Les pirates infestaient jadis les côtes de la Sicile.

Infester se dit aussi *des animaux* ou *des plantes nuisibles qui abondent en un lieu*.

Ex. : Une contrée infestée de sauterelles.

Inclinaison OU *inclination* ?

Une ***inclinaison***, c'est d'abord un état ; l'*état de ce qui est incliné*.

Ex. : L'*inclinaison* d'un toit (d'où l'adjectif *incliné*, par exemple dans *toit incliné*).

Une ***inclinaison***, c'est aussi une action (ou son résultat) ; l'*action de pencher le corps, la tête*.

Ex. : L'*inclinaison* de la tête chez la ballerine (d'où l'adjectif *incliné*, par exemple dans *tête inclinée*).

Une ***inclination***, c'est d'abord un *penchant*, une *tendance*, un *mouvement affectif vers un objet*.

Ex. : Il a une vive *inclination* pour l'aventure (d'où l'adjectif *enclin*, par exemple dans *enclin au bonheur*).

Une ***inclination***, c'est aussi l'*action d'incliner le corps, la tête, en signe d'acquiescement, de déférence*.

Ex. : « Zadig fit une profonde *inclination*. » (Voltaire)

Remarque : L'*inclinaison* fait référence à des angles, à la géométrie ; l'*inclination* fait référence au domaine affectif. Si on peut parler autant de l'*inclinaison* que de l'*inclination* de la tête, la différence n'en demeure pas moins réelle. On saisira bien celle-ci dans l'exemple suivant : *Cette chorégraphie avait exigé de la ballerine des inclinaisons très précises du corps et de la tête. Ravie de son succès, elle fit de profondes inclinations de la tête sous les applaudissements nourris des spectateurs.*

Notable OU *notoire* ?

Notable signifie *qui mérite d'être signalé, remarqué.*

Ex. : Il a fait des progrès notables, c'est-à-dire remarquables.

Notoire signifie *qui est connu, manifeste.*

Ex. : Quoi ! Vous ignorez que l'excès de cholestérol est dommageable ? C'est pourtant un fait notoire. (Autrement dit : « Tout le monde sait ça ! »)

Accès ou excès ?

Un **accès** (deuxième sens du terme), c'est l'*arrivée* ou le *retour d'un phénomène pathologique* (Le Robert).

Ex. : **Accès de toux, de fièvre, de folie...**

Un **excès**, selon toutes les acceptions du terme, c'est un *dépassement de la mesure, un abus.*

Ex. : Ses excès de table l'ont rendu malade.

Remarque : On dira non pas un excès, mais un *accès de colère*, même si l'on juge l'attitude excessive.



Gaëtan Clément